

**CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 26 mars 2018.**

Présents : MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Pascal GROULT, Jacques JOLY,  
Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN ;  
Mmes Corinne ROBBE, Nathalie BARBARAY, Annabelle LETELLIER, Barbara LEPAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme RATIEUVILLE à Mme LEPAGE,  
M. MORENNE à M. LEGRIX,  
Mme LEBRET à M. LE GOFF,  
Mme CHEVALIER à Mme ROBBE.

Secrétaire de séance : M. Lionel LEGRIX.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 : Vote du compte administratif 2017;
- 2 : Vote du compte de gestion 2017;
- 3 : Affectation des résultats 2017;
- 4 : Taux d'impositions 2018;
- 5 : Vote du budget primitif 2018;
- 6 : Subventions communales et diverses;
- 7 : CASE : Convention pour le remboursement des repas;
- 8 : Vitraux de l'église : vote d'un nouveau plan de financement ;
- 9 : Chemin de randonnée GR2 : projet de modification du tracé ;
- 10 : Contrat pour l'entretien de l'éclairage public ;
- 11 : Questions diverses

**Ouverture :**

La séance a été ouverte, le mercredi 26 mars 2018 à 20h30, sous la Présidence de M. Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Vote du compte administratif 2017.**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif suivant :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	C.A. 2017	BUDGET 2017
<b>Recettes</b>	002	Excédent reporté	0,00	243 347,16
	013	Atténuation de charges	33 120,93	50 000,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 317,16	103 317,16
	70	Produits des services	156 492,29	123 600,00
	73	Impôts et taxes	463 198,43	453 568,00
	74	Dotations et participations	100 197,67	52 700,00
	75	Autres produits gestion courante	16 484,26	17 000,00
	76	Produits financiers	1,39	0,00
		<b>Total recettes</b>	<b>872 812,13</b>	<b>1043532,32</b>
<b>Dépenses</b>	011	Charges à caractère général	262 350,39	374 115,16

012	Charges de personnel	379 687,43	407 400,00
014	Atténuation de produits	22 940,00	25 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 704,00	6 704,00
65	Autres charges gestion courante	92 282,48	94 151,00
66	Charges financières	25 904,24	29 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00
23	Virement à la section d'investissement		107 162,16
<b>Total dépenses</b>		<b>789 868,54</b>	<b>1043532,32</b>

Excédent fonctionnement 2017

82 943.59

Investissement	Chapitre	Nom	C.A. 2017	BUDGET 2017
<b>Recettes</b>	001	Excédent Investissement reporté		
	040	Opération de transfert entre sections	25 302,00	25 302,00
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'inv	582 277,81	582 277,81
	10	Dotations fonds divers, réserves	145 301,05	152 449,61
	13	Subventions d'investissements	53 615,10	33 320,00
	16	Emprunts et dettes assimilées		154 556,00
	021	Immobilisations corporelles	-	107 162,16
	<b>Total recettes</b>			<b>787 897,96</b>
<b>Dépenses</b>	001	Déficit reporté		123 849,61
	040	Opération d'ordre	103 317,16	103 317,16
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'inv	582 277,81	582 277,81
	16	Remboursement d'emprunts	72 667,58	76 325,00
	20	Immobilisations Incorporelles	-	3 900,00
	21	Opérations d'équipement	60 631,80	146 800,00
	<b>Total dépenses</b>			<b>818 894,35</b>

Excédent d'investissement 2017

-30 996.39

Restes à réaliser - Dépenses 2017

305.26

Restes à réaliser - Recettes 2017

-

Résultat Temporaire de fonctionnement

326290,75

Report 2018 Investissement

-154846,00

**Besoin 2018 de Financement****-155151,26****Report 2018 de fonctionnement****171139,49**

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Lionel Legrix fait procéder au vote :  
Le Compte Administratif 2017 est voté à l'unanimité.

## 2. Vote du compte de gestion 2017.

Monsieur le Maire fait part du compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie de Val de Reuil, dont les montants sont identiques au Compte Administratif communal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017.

## 3. Affectation des résultats 2017.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>155 151.26 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>171 139.49 €</b>

La délibération est votée à l'unanimité.

## 4. Taux d'impositions 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction des taux d'imposition 2017 pour l'année 2018. M. le Maire rappelle que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ De reconduire les taux 2017 pour l'année 2018 selon le barème ci-dessous :
  - ✚ Habitation : 12.00 % ;
  - ✚ Foncier (bâti) : 16.60 % ;
  - ✚ Foncier (non bâti) : 53.26 %

## 5. Vote du budget primitif 2018.

Monsieur Lionel LEGRIX, 1er Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget 2018 qui se présente ainsi :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	Budget 2018
<b>Recettes</b>	013	Atténuation de charges	2 500,00
	042	Opération d'ordre	0,00
	70	Produits des services	115 940,00
	73	Impôts et taxes	463 522,00
	74	Dotations et participations	76 570,00
	75	Autres produits gestion courante	16 000,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits exceptionnels	7 000,00
	78	reprises provisions ou amortiss.	0,00

	002	Excédent reporté	171 139,49
	<b>Total recettes</b>		<b>852 671,49</b>
<b>Dépenses</b>	011	Charges à caractère général	385 582,49
	012	Charges de personnel	312 400,00
	014	Atténuation de produits	25 000,00
	042	Transfert entre section	6 704,00
	65	Autres charges gestion courante	95 985,00
	66	Charges financières	27 000,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00
	23	Virement à la section d'investissement	0,00
	<b>Total dépenses</b>		<b>852 671,49</b>

Investissement	Chapitre	Nom	Budget 2018
<b>Recettes</b>	001	Excédent Investissement reporté	0,00
	040	Opération d'ordre	6 704,00
	10	Dotations fonds divers, réserves	173 151,26
	13	Subventions d'investissements	81 000,00
	16	emprunts et dettes assimilées	124 189,75
	021	Immobilisations corporelles	0,00
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
		<b>Total recettes</b>	
<b>Dépenses</b>	001	Déficit reporté	154 846,00
	040	Opération d'ordre	0,00
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
	16	Remboursement d'emprunts	82 093,75
	204	Subventions équipements SIEGE	0,00
	20	Immobilisation Incorporelles	7 100,00
	21	Opérations d'équipement	141 005,26
		<b>Total dépenses</b>	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget 2018.

#### 6. Subventions communales et diverses.

Monsieur Lionel LEGRIX présente au Conseil Municipal la liste des associations communales ayant sollicité l'octroi d'une subvention par la Commune.

Le Conseil Municipal a établi ainsi qu'il suit la liste des subventions communales allouées pour l'année 2018 :

Comité des Fêtes	5 310 €
Club des Aînés	1 930 €
Andéenne	2 400 €
Anciens Combattants	440 €
Société de Chasse	310 €

Coopérative Scolaire	700 €
Notre Dame D'Andé	450 €
Subvention exceptionnelle école	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 040 €</b>

Monsieur Lionel LEGRIX présente au Conseil Municipal une liste d'Associations ayant sollicité l'octroi d'une subvention par la Commune.

Le Conseil Municipal a établi ainsi qu'il suit la liste des subventions diverses allouées pour l'année 2017 :

<b>Structure</b>	<b>Montant</b>
Croix Rouge Française	65 €
Monuments et Sites de l'Eure	37 €
Papillons blancs – LES ANDELYS	79 €
Vie et Espoir – VAL DE REUIL	58 €
A.F.M Myopathe	34 €
Resto du Cœur	92 €
Secours Catholique	43 €
NAFSEP	57 €
I.M.A	563 €
Souvenir Français	72 €
CFAIE (apprentis VDR)	180 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 280 €</b>

## **7. CASE : Convention pour le remboursement des repas.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, du centre de loisirs d'Andé, il y a lieu de signer une convention pour la fourniture des repas pour l'Accueil de Loisirs (mercredis et vacances scolaires)

La commune d'Andé assurera la commande des repas tant pour ses besoins que pour ceux de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, en contrepartie, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'engage à régler à la commune d'Andé le prix de chaque repas aux quantités réellement consommées. Il est précisé que la commune d'Andé appliquera à la Communauté d'Agglomération, le montant exact de la fourniture sans aucune majoration.

La mairie d'Andé se charge de choisir les menus en concertation avec le directeur de l'accueil de loisirs et de commander les repas en quantité suffisante selon les effectifs qui lui auront été communiqués à l'avance. La mairie d'Andé se charge de transmettre le nombre de repas consommés au moment de la facturation.

Le prix unitaire du repas et des pique-niques est fixé, pain compris à 2,73 € TTC pour tous les enfants et les animateurs. La commune d'Andé émettra trimestriellement à l'encontre de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un titre de recette correspondant aux repas consommés.

Les membres du conseil accepte à l'unanimité la convention de fourniture de repas pour les accueils de loisirs de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de fourniture de repas pour les accueils de loisirs, ainsi que tout éventuel avenant s'y rapportant.

## **8. Vitraux de l'église : vote d'un nouveau plan de financement.**

Monsieur la Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Associations Les Amis de Notre Dame d'Andé, souhaite valoriser l'église d'Andé, par des vitraux, il rappelle également le montant du projet :

- 52 200,00 € HT, pour les vitraux,

- 4 520,00 € HT, pour les grilles de protection des vitraux.

Pour nous aider dans ce projet, la Mairie a sollicité l'aide du service Mise en valeur du patrimoine de la CASE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises en date du 16 juin 2017 et du 18 décembre 2017, et explique qu'il y a lieu d'ajouter deux devis et de modifier le plan de financement.

Monsieur le Maire présente les deux devis :

- Devis de peinture d'un montant HT de 2484 €
- Devis de maçonnerie d'un montant HT de 1200 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de financement modifié présenté par Monsieur le Maire, qui inclut notamment la DETR.
- De modifier la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement, soit 15000 € représentant 25 % du montant des dépenses éligibles HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet.

Délibération votée à l'unanimité.

#### 9. Chemin de randonnée GR2 : projet de modification du tracé.

Après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées Cadastreales	Itinéraire
CR n°13 des Grands Friches	Chemin de grande randonnée GR2®
CR n°12 dit de la Longue Pièce	
CR n°5 dit Sente des Côtes du Moulin	

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à accepter leur balisage par : Comité départemental de la randonnée de l'Eure.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité : 13 voix Pour, 2 voix Contre.

#### 10. Contrat pour l'entretien de l'éclairage public ;

L'entreprise de son mari étant concernée par ce contrat, Madame ROBBE décide de quitter momentanément la réunion.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de renouveler le contrat d'entretien annuel pour l'éclairage public du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Il soumet à l'approbation le devis de l'entreprise ROBBE d'un montant total annuel de :

- 6 807,89 € TTC, pour 6 visites.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu du nombre croissant de candélabres dans la commune, il y a lieu de différencier les deux jours pour les décorations de Noël et les visites annuelles pour les changements d'ampoules.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise ROBBE et autorise le Maire à signer le contrat.

Madame ROBBE étant absente, elle n'a pas pris part à ce vote.

## **11. Questions diverses**

### 11.1 Délibération sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

Monsieur MOGLIA explique au conseil municipal qu'une injonction a été notifiée au trésorier, M. HAUSS, au sujet du paiement d'heures supplémentaires de l'année 2015.

Le Conseil Municipal confirme les heures supplémentaires des agents suivants, pour l'année 2015 :

- Mme FUREGA Sophie
- Mme LANGLOIS Marie-Adeline
- Mme PELTIER Marie-Élisa
- Mme VARD Isabelle.

Le Conseil Municipal réaffirme que les heures supplémentaires sont rémunérées en fonction des deux délibérations prises en 2015 et 2017.

Le Conseil Municipal rappelle que les crédits correspondants avaient été prévus et inscrits au budget 2015.

### **Clôture :**

La séance est levée le mercredi 26 mars à 23h45.